

## Contrat de location en hébergement / Holiday letting agreement

M. Mme / Mr. Mrs ..... Prénom / First name .....

Adresse / Address .....

C.postal / Post doc ..... Ville / Town ..... Pays / Country .....

Tél portable (recommandé) ..... tél dom. / Phone number .....

E-mail ..... Nationalité ..... profession .....

Date arrivée / Date of arrival

Date départ/ Departure date

- ☐ Petit Mobil-home ECO 2/4 pers  
☐ Mobil-home M4P 4 pers  
☐ Mobil-home PLANCHA 5 pers  
☐ Grand Mobil-home PACIFIC 6/7 pers  
☐ Appartement N°   
☐ Chalet 6/7 pers  
☐ Gîte 6/8 pers  
☐ Autre .....

Nombre d'occupants / number accupiers .....

Âges .....

(obligatoire pour le calcul de la taxe de séjour

Obligatory mention for reckoning stay tax)

Animal ..... race ..... poids / weight .....

(Voir conditions d'admission dans conditions particulières de location Art.10)

Souhaits particuliers / Particular request .....

Tarif de la location / Price of your stay =+ ..... €

Animaux / Animals..... € x ..... animal x .....nuits / night =+ ..... €

Kit couchage lit 2 places : 12 € x ..... lits x ..... semaines / weeks =+ ..... €

Kit couchage lit 1 place : 9 € x ..... lits x ..... semaines / weeks =+ ..... €

Divers =+ ..... €

Case ❶ TOTAL =+ ..... €

REMISE / Discount ..... % calcul sur TOTAL case ❶ = - ..... €

Frais de dossier / Booking charge =+ ..... 20,00 €

Taxe séjour adulte de plus de 13 ans ..... x ..... pers x ..... nuits =+ ..... €

Taxe séjour enfant de moins de 13 ans ..... Gratuits

Case ❷ TOTAL GENERAL / Total stay = + ..... €

Case ❸ ARRHERS RESERVATION 25 % = - ..... €

Solde restant à régler au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour

Case ❷ - ❸ = ..... €

Le paiement des arrhes à joindre au présent contrat peut s'effectuer par : ☐ Carte bancaire, ☐ Mandat☐ Chèque, ☐ Ch. Vacances, ☐ Chèque étranger en € (ch. à établir au nom de "Camping des gaves - Laruns")

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions particulières de location énoncées ci-contre / I recognize and am aware of the terms and accept them. Fait à ..... le ..... / ..... / .....

(Signature avec la mention

Lu et approuvé)

Signature preceded by "read and approved"

Comment avez-vous connu le Camping des Gaves / How did you get to know us ? .....

## CONDITIONS PARTICULIERES DE LOCATION D'HEBERGEMENT

**Art.1- Modalités de réservation** : envoyer le contrat accompagné de 25% d'arrhes. La réservation ne devient effective qu'après confirmation écrite du camping des gaves et encaissement des arrhes. Le versement du **solde** du loyer doit se faire au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour spontanément et sans que ce solde ait été réclamé. A défaut du règlement du solde dans ce délai, le camping est en droit de disposer des locaux réservés tout en conservant la totalité de la somme versée à titre d'arrhes (considérée comme annulation).

**Art.2 - Frais de dossier** : pour toute réservation, il sera compté **20 €** de "frais de dossier".

**Art.3 - Nombre d'occupants** : le nombre de couchages indiqué par logement correspond à l'occupation maximale autorisée.

**Art.4 - Souhaits particuliers** : les souhaits particuliers du client sont pris en considération dans toute la mesure du possible, et en fonction des disponibilités existantes. Si le désir n'a pu être satisfait, aucune réclamation ne sera recevable.

**Art.5 - Annulation et modifications** : toute annulation doit être confirmée au camping par courrier postal, mail ou fax pour être prise en considération. Seule la date de réception de ce courrier fera foi pour déterminer le montant des frais suivant le barème ci-dessous :

Nombre de jours compris entre la réception  
de l'avis d'annulation et le début du séjour

Proportion du prix du séjour  
conservé par le camping

Plus de 30 jours.....25%

Moins de 30 jours.....100%

Si vous souhaitez contracter une **assurance annulation**, retournez à la FFCC le bulletin d'adhésion ci-joint accompagné du règlement correspondant.

Toute réservation est nominative et ne peut être cédée ou sous-louée. Toute personne non inscrite sur le contrat sera considérée comme invité supplémentaire (voir tarif).

**Art.6 - Assurances** : le locataire est tenu de s'assurer contre les risques inhérents à l'occupation de l'habitation réservée (vols, pertes ou dégradations de ses biens personnels) ainsi que des dégradations qu'il pourrait occasionner à l'équipement du bien donné en location, ou des dégâts qu'il pourrait provoquer du fait de sa négligence.

**Art.7 - Arrivées Inventaires** : les arrivées s'effectuent à partir de 16 h et jusqu'à 19 h. En cas d'arrivée en dehors des heures prévues, le camping n'assure pas une permanence de conciergerie. Un inventaire est remis avec les clés, à l'arrivée. Les éventuels objets manquants doivent être signalés le jour même de l'arrivée. Il ne sera pas tenu compte des réclamations qui n'auront pas été notifiées le jour même de l'arrivée.

**Art.8 - Départs-Etats des lieux-nettoyage** : les départs s'effectuent entre 9 h et 10 h sur rendez-vous auprès du bureau d'accueil. Les lieux doivent être laissés en parfait état de propreté. Dans le cas contraire, il pourra être déduit, de la caution, une somme forfaitaire de **50 €** pour frais de nettoyage après état des lieux.

**Art.9 - Caution** : à la prise de possession, il sera demandé une caution **250 €** pour la location + **20 €** pour la carte barrière (en chèque ou en espèces). Elle est restituée le jour du départ ou renvoyée après votre départ déduction faite, pour une part, du coût du matériel détérioré ou manquant constaté à l'état des lieux le jour du départ et d'autre part des frais de ménage.

**Art.10 - Animaux** : les animaux de plus de 10 kg ne sont acceptés que dans le gîte, les chalets ou les appartements et doivent posséder le carnet de vaccination à jour.

**Art.11 - Véhicules** : un **SEUL véhicule** est autorisé par habitation. Les véhicules supplémentaires doivent impérativement rester garés au parking visiteurs (sauf gîte : 3 véh. Autorisés).

**Art.12 - Equipement particulier** : L'autorisation donnée par la Direction d'installer, de façon discrète, une tente 2 places, sur l'emplacement de la location, ne pourra être considérée comme un droit. Cette demande d'autorisation devra être inscrite dans la case souhaits particuliers.

**Art.13 - Equipement camping** : Le camping est ouvert toute l'année, toutefois le bar, la salle de jeux et l'espace télévision ne sont ouverts que pendant les vacances scolaires d'été (juillet-août), Noël et Carnaval.

**Art.14** - de convention expresse, toute contestation entre les parties sera soumise suivant le taux de la compétence, soit au juge d'Instance du Tribunal de PAU, soit au Tribunal civil des Pyrénées Atlantiques.

Agrafez ou collez  
ici le coupon remise

Pour bénéficier de l'OFFRE SPECIALE vous devez obligatoirement agraffer au contrat, le coupon remise que vous trouverez sur le tarif (cette remise ne s'applique pas aux frais de réservation, ni aux taxes de séjour). Remise applicable uniquement dans le cadre d'une réservation contractée plus de 8 jours avant la date d'arrivée.